

18 fév 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 18 février 2005

Pharmaciens

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant l'arrêté royal (*) relatif à l'exercice des professions des soins de santé.

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant l'arrêté royal (*) relatif à l'exercice des professions des soins de santé.

Les modifications visent à adapter les dispositions en matière d'exercice de l'art pharmaceutique aux évolutions de la réalité sociale. La revalorisation du rôle du pharmacien exécute l'accord signé entre les pharmaciens et le Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique et approuvé par le gouvernement lors du Conseil des Ministres d'Ostende (**). Le contenu de la notion "soins pharmaceutiques est précisé ainsi que le rôle d'expert du pharmacien en matière de prévention des risques liés à l'utilisation de médicaments. D'autre part, l'avant-projet prévoit un certain nombre de simplifications administratives dans le cadre de la procédure de traitement des demandes pour l'obtention d'une autorisation d'implantation d'une officine pharmaceutique ouverte au public. (*) n°78 du 10 novembre 1967. (**) des 20 et 21 mars 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe